



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 07 avril 2025

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 24/03/2025

sept avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY

Présents : 9

Votants: 10

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA

Pour: 10

Représentés: Christian VIZCAÏNO représenté par JEAN-JACQUES MARTY

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: INCARNATION MARTY

Objet: Approbation du Budget Primitif 2025 - M49 - DE_011_2025

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 52 170.29 €

Dépenses et recettes d'investissement : 87 690.30 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 170.29 €	52 170.29 €
Section d'investissement	87 690.30 €	87 690.30 €
TOTAL	139 860.59 €	139 860.59 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2025 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 170.29 €	52 170.29 €
Section d'investissement	87 690.30 €	87 690.30 €
TOTAL	139 860.59 €	139 860.59 €

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_011_2025-DE

A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_011_2025-DE

A G E D I